

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Feuille de route 2023 de la Commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale »

La Commission thématique inter-filières agricoles et agro-alimentaires internationale est un lieu d'échanges, de concertation et d'analyse chargée d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les actions des différents acteurs de l'export, de proposer des plans d'action coordonnés sur des pays ou des thématiques ciblés, d'identifier des actions collectives pour appuyer les filières agricoles et agro-alimentaires et suivre leur potentielle mise en œuvre, sur tout sujet relatif au développement international du secteur.

Animée par FranceAgriMer, elle comprend les différents représentants de l'État, leurs établissements publics et leurs opérateurs, les principales interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles et agro-alimentaires impliquées à l'international et des représentants des régions. Elle est présidée par Monsieur Jean-François LOISEAU, Fédérateur à l'export pour l'agro-alimentaire, président d'INTERCEREALES et de la coopérative AXEREAL. Monsieur Thierry MEYER, président d'INAPORC et directeur de la filière porc du groupe BIGARD, en assure la vice-présidence.

L'année 2022 a été marquée par la reprise des échanges commerciaux post-covid et par les conséquences du conflit en Ukraine, en particulier l'inflation sensible du coût de l'énergie, les tensions sur le fret maritime et la sécurité alimentaire mondiale de certains produits agricoles. Le bilan des actions menées en 2022 dans ce contexte particulier ainsi que des propositions d'actions pour 2023 ont été présentés le 2 décembre 2022 en réunion plénière de la Commission internationale. Au vu des échanges lors de cette réunion, il apparaît que les 3 axes proposés en 2022 sont toujours d'actualité en 2023 :

- **Accompagner les entreprises** dans le développement de leurs opportunités à l'export et les informer sur les outils d'appui à l'export et sur la souveraineté alimentaire française ;
- **Ouvrir des marchés et maintenir l'accès aux marchés existants.** Un accent particulier sera mis sur la logistique maritime, qui reste perturbée ;
- **Promouvoir les produits français** par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, **et promouvoir l'expertise française** par le biais de la coopération institutionnelle.

1. Accompagner les entreprises dans la durée

Dans l'objectif de sensibiliser les entreprises sur les opportunités à l'export mais également de les guider dans leurs démarches (choix des pays cibles, moyens à mettre en œuvre, outils publics à mobiliser, etc.) et de les amener à proposer une offre adaptée à la demande des clients et des partenaires à l'international, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2023 à :

- Développer les opportunités :
 - Poursuivre la réflexion stratégique sur la diversification de nos débouchés pour certaines filières¹
 - Accompagner les entreprises pour mieux tirer profit des ouvertures de marchés dans le cadre des accords commerciaux entre l'UE et les pays tiers² ;
 - Prioriser, produire et restituer des études pour conforter et développer les marchés³ ;
 - Suivre et actualiser au regard des besoins les outils et actions collectifs vers les pays dits matures : Allemagne, Belgique, Chine, Espagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse⁴ ;
 - Mobiliser les acteurs et opérateurs sur les pays à opportunités commerciales (Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Mexique, Singapour) en s'appuyant sur des événements pour faciliter l'émergence d'une offre française adaptée⁵.
- Communiquer sur les outils d'accompagnement à l'export :
 - Communiquer sur l'ensemble des outils publics de financement et de soutien à l'export pouvant bénéficier aux entreprises du secteur⁶ ;
 - Communiquer sur l'exportation collaborative et suivre et valoriser les projets d'exportation collaborative bénéficiant de dispositifs financiers publics, tant au niveau national que régional⁷ ;
- Communiquer sur les travaux de la CTI :
 - Communiquer régulièrement sur les travaux de la Commission thématique inter-filières agricoles et agro-alimentaires internationale à l'aide d'une lettre d'information adressée mensuellement à l'ensemble des participants ainsi qu'aux entreprises et administrations du secteur⁸ ;
 - Communiquer auprès des responsables publics sur les problématiques des filières à l'international⁹ ;
- Poursuivre l'information des filières concernant l'analyse de la souveraineté alimentaire de la France et de ses conséquences en matière d'exportation¹⁰.

¹ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI

² Accompagnement sur les opportunités commerciales par la DGPE en lien avec Business France

³ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Sopexa

⁴ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et le titulaire de la CSP

⁵ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI, en lien avec Business France et les CAA des zones ciblées

⁶ Communication assurée par la DGTrésor, la DGPE et FranceAgriMer

⁷ Communication assurée par la DGPE et FranceAgriMer

⁸ Rédaction et transmission de la lettre par FranceAgriMer

⁹ Travaux portés par le président et le vice-président

¹⁰ Travaux portés par FranceAgriMer

2. Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants

Dans un objectif d'ouverture, de maintien ou d'amélioration des conditions d'accès aux marchés internationaux pour nos entreprises et nos produits agricoles et agroalimentaires en mobilisant l'ensemble des acteurs et des réseaux, les travaux de la CTI internationale porteront en 2023 sur :

- Assurer le portage à haut niveau, à travers la diplomatie économique, des dossiers agricoles et agroalimentaires les plus structurants et sensibles¹¹ ;
- Porter la position de la France concernant les produits à faible risque dans le cadre du CODEX Alimentarius¹² ;
- Dégager du diagnostic sur la dégradation du solde commercial des pistes de travail pour améliorer la compétitivité à l'exportation¹³ ;
- En matière de logistique :
 - Consolider et sérier les problématiques rencontrées par les filières pour les porter dans les instances adéquates¹⁴ ;
 - Favoriser le dialogue entre exportateurs français et acteurs du fret maritime ainsi que les autorités publiques françaises et européennes¹⁵ ;
 - Suivre les évolutions du règlement 906/2009 de la Commission européenne relatif aux consortiums des compagnies maritimes¹⁶ ;
 - Poursuivre les formations sur le fonctionnement logistique de l'environnement portuaire des ports français ou européens¹⁷ ;
 - Restituer l'étude sur le transport maritime des produits agricoles et agroalimentaires et mettre en place un indicateur avancé de suivi du « baromètre » logistique pour les produits agricoles et agroalimentaires¹⁸ ;
- En matière d'accès au marché :
 - Préparer les opérateurs aux échéances de certification dans le cadre du Brexit (signature électronique et utilisation de TRACES NT)¹⁹ ;
 - Informer, concerter et orienter les filières vis à vis de l'application de réglementations ayant un impact sur le commerce international²⁰ ;
 - Accompagner les entreprises dans leurs démarches d'agrément pour l'exportation en particulier dans l'utilisation des nouveaux outils d'enregistrement des agréments à l'exportation mis en place par les pays tiers²¹.
- Et plus particulièrement dans le domaine sanitaire et phytosanitaire :
 - Actualiser et diffuser chaque mois les évolutions du plan d'actions et des négociations prioritaires dans le tableau de bord²² ;

¹¹ Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

¹² Travaux portés par la DGAI

¹³ Travaux suivis par FranceAgriMer

¹⁴ Travaux suivis par le Groupe de travail sur les enjeux de fret maritime

¹⁵ Travaux suivis par le Groupe de travail sur les enjeux de fret maritime

¹⁶ Travaux suivis par le Groupe de travail sur les enjeux de fret maritime

¹⁷ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec le GT sur les enjeux de fret maritime

¹⁸ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec le GT sur les enjeux de fret maritime

¹⁹ Travaux suivis par la Cellule Brexit de FAM en lien avec le CAA basé à Londres et la DGAL

²⁰ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les CAA et administrations compétentes

²¹ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les CAA et administrations compétentes

²² Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les CAA et administrations compétentes

- Poursuivre les négociations sur les accords de zonages²³ ;
- Accompagner les filières avicoles et porcines vis-à-vis de la gestion des crises sanitaires IAHP et PPA²⁴ ;
- Organiser l'information des opérateurs des pays tiers sur la maîtrise des risques sanitaires dans les filières françaises²⁵ ;
- Etablir un bilan comparatif du délai d'instruction des agréments des autres pays européens²⁶ ;
- Poursuivre la réflexion sur l'apport des instituts techniques et interprofessions pour fluidifier l'avancement des dossiers d'accès au marché²⁷.

3. Promouvoir les produits, l'expertise et les savoir-faire français

Dans l'objectif de renforcer et de moderniser l'image de nos produits agricoles et agroalimentaires et de développer une présence française plus large à l'international, les travaux de la Commission internationale porteront en 2023 sur :

- En matière de promotion de l'offre française :
 - Promouvoir l'offre française via des déplacements de délégations officielles intégrant des responsables d'entreprises exportatrices dans le cadre d'évènements prioritaires à identifier (ex : salons internationaux) et associer dès que possible les professionnels aux visites de ministres de l'agriculture étrangers en France²⁸ ;
 - Promouvoir l'image de l'offre française par le déploiement de la marque "Taste France" via le développement des outils de l'écosystème digital Taste France, et la mise en œuvre d'une programmation d'action de promotion BtoB et BtoC²⁹ ;
 - Sensibiliser les attachés agricoles étrangers basés en France sur l'organisation des filières et la qualité et la sécurité sanitaire des produits français³⁰.
- En matière de coopération institutionnelle :
 - Promouvoir nos savoir-faire grâce à la coopération et l'expertise technique internationale dans le cadre des actions de coopération menées par les administrations et les filières³¹ ;
 - Proposer des outils d'évaluation des impacts des projets de coopération³² ;
 - Elaborer une méthode de mutualisation et de capitalisation des informations sur les projets de coopération³³.

²³ Bilan des résultats des accords de zonages précédemment obtenus et des nouveaux accords par la DGAL

²⁴ Travaux suivis par les Cellules IAHP et PPA en lien avec la DGAL

²⁵ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les filières

²⁶ FranceAgriMer sur la base de l'enquête menée par les CAA

²⁷ Travaux portés par la DGAL, en lien avec les professionnels et FranceAgriMer

²⁸ Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

²⁹ Travaux portés par le Copil « Taste France »

³⁰ Travaux suivis par FranceAgriMer

³¹ Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle

³² Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle

³³ Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle